

Affiché en exécution de l'article L121- 17 du Code des Communes

PRESENTS : MONTARU Pierre, LUTINIER Thierry, RABIER Chantale, ELBORY Dominique, AUBINEAU Rodolphe, LECUIR Olivier, HELLUIN Clément, Marie-Noëlle SURGEON, OURY François. **ABSENTS REPRESENTÉS**: L'HUMEAU Fabrice donne pouvoir à AUBINEAU Rodolphe. **ABSENT EXCUSÉ** : BOULAY Michael. **SECRETARE** : Chantale RABIER.

Villefrancoeur **le 13/12/2018**.

Le Conseil Municipal ainsi réuni peut valablement délibérer et décide:

1. D'approuver le Conseil Municipal du 12 octobre 2018.
2. D'octroyer une indemnité de 150.21€ au comptable à hauteur de 50% du maximum autorisé par an pour les conseils apportés en 2018.
3. D'approuver le passage du Tour du Loir-et-Cher 2019 le jeudi 18 avril 2019.
4. D'approuver le rapport de la Commission Locale chargée de l'Evaluation du coût des charges transférées par les communes d'Agglopolys, à l'occasion de la prise de compétence obligatoire GEMAPI.
5. D'approuver la possibilité de paiement en ligne via PAYFiP sur le site des Finances Publiques pour les frais périscolaires. Mise en place prévue pour le 1^{er} septembre 2019.
6. D'abonder le Plan bibliothèque pour l'école à hauteur de 100€ qui s'ajoute à la subvention de 1500€ de l'éducation Nationale.
7. D'approuver l'instauration de la Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.
8. POINT SUPPLEMENTAIRE : étude des candidatures de Maitrise d'œuvre pour les travaux d'extension de la salle associative.
9. Informations diverses :
 - pas de permanence obligatoire le 31/12 pour l'inscription sur les listes électorales.
 - Proposition de la mise en place d'une mutuelle communale.
 - Une balade thermographique aura lieu le 30/01/2019 suivie d'une conférence sur la rénovation énergétique et les aides financières mobilisables.
 - Travaux en cours sur l'accessibilité PMR des bâtiments mairie-école.

Pas de question la séance est levée à 21h30.